



Association Sportive Automobile Mauve

43 avenue des Coutures 87000 LIMOGES ☎ / 📠 05 55 77 59 14



L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE MAUVE organise les 4 et 5 avril 2015 un slalom dénommé :

3^{ème} SLALOM DE LIMOGES-LA BASTIDE

Cette épreuve compte pour le **Championnat du Comité Régional Limousin 2015** et pour la **Coupe de France des Slaloms 2015**.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro 1501 du 5 janvier 2015 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R32 du 15 janvier 2015.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	M. Hubert MILLET-LAGE	Licence n°8505
Commissaires Sportifs :	M. Thomas RABANY	Licence n°196391
	M. Roland LAVERGNE	Licence n°7041
Directeur de Course :	M. Michel VAURIE	Licence n°1059
Directeur de Course Adjoint :	M. Pierre MASDIEU	Licence n°163437
Commissaire Technique responsable :	M. Jean-Pierre ROQUES	Licence n°178808
Commissaires Techniques :	M. Julien CHARENTON	Licence n°155709
	M. Guillaume KRUGER	Licence n°183231
Chargés des relations avec les concurrents :	M. Xavier ARISTIDE	Licence n°32245
	M. Jacques ALBARET	Licence n°14858
	Mme Eliane RENON	Licence n°57918
Chronométreurs (C au minimum) :	M. Patrick CRUANES	Licence n°19927
	Mme Catherine VAURIE	Licence n°204705

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 30/03/15 à minuit

Publication de la liste des engagés le 05/04/15

Vérifications administratives le 04/04/15 de 14h00 à 18h15 et le 05/04/15 de 7h45 à 9h15

Lieu : Esplanade Henri Frénay - La Bastide 87000 LIMOGES

Vérifications techniques le 04/04/15 de 14h00 à 18h30 et le 05/04/15 de 7h45 à 9h20

Lieu : Esplanade Henri Frénay - La Bastide 87000 LIMOGES

1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportif le 05/04/15 à 8h20

Lieu : Esplanade Henri Frénay - La Bastide 87000 LIMOGES

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 05/04/15 à 9h30

Essais non chronométrés le 04/04/15 de 16h30 à 18h30 et le 05/04/15 de 8h00 à 9h30

Essais chronométrés le 05/04/15 de 9h45 à 10h45

Briefing des pilotes : écrit et distribué

Lieu sur la ligne de Départ

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 10h50

Course :

- 1^{ère} manche le 05/04/15 de 11h00 à 12h45
- 2^{ème} manche le 05/04/15 de 14h15 à 16h00
- 3^{ème} manche le 05/04/15 de 16h00 à 17h45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le 05/04/15, 15mn après la fin de la troisième manche.

Lieu Bungalow des Vérifications Administratives

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu Esplanade Henri Frénay - La Bastide 87000 LIMOGES

Remise des prix le 05/04/15 à 18h15, lieu Esplanade Henri Fréney

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées à : SARL Auto-Contrôle

Adresse : 8 rue Pierre de Fermat 87280 LIMOGES

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit 9h30.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Des Titres de Participations Régional Slalom, valables uniquement pour cette épreuve, pourront être délivrés sur place.

Conditions de délivrance :

- Etre titulaire du permis de conduire
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile datant de moins de 6 mois. Aucun certificat ne sera délivré sur place.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mlle Marjorie LOPEZ

8 allée du Hameau - 87100 LIMOGES

Tél : 06.84.37.64.26. ou 06.07.09.92.76. – Fax : 05.55.37.80.51.

E-mail : lopezmarjorie1981@yahoo.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 30 mars 2015 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 140 €, réduits à 70 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 80 dont 15 peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau épreuves).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7.P Echappement

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable)
- Publicité optionnelle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom de LIMOGES-La BASTIDE a le parcours suivant (cf plan).

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ arrêté

Arrivée lancée

Longueur du parcours : 1250 mètres

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés à Esplanade Henri Frénay et rue Marconi.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14h00, le 04/04/15.

Les remorques devront être garées à Esplanade Henri Frénay et rue Marconi.

6.6P. PARC FERME FINAL

Parc fermé d'arrivée obligatoire, dans le Parc Concurrents (sous peine d'exclusion).

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ bungalow des vérifications administratives
- pendant les vérifications au parc départ bungalow des vérifications administratives
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc départ bungalow des vérifications administratives

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera organisée.

Lieu : Esplanade Henri Frénay – La Bastide 87000 LIMOGES le 04/04/15 de 14h00 à 20h00 et le 05/04/15 de 7h45 à 19h00

Téléphone permanence : **M. Patrick CRUANES n° 06.11.63.78.34.**

Centre de secours le plus proche : **SDIS Limoges**

Lieu : boulevard du Mas Bouyol 87000 Limoges - Téléphone n° **18**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque **AVANT** d'entrer dans le parc. Celui-ci ne se situant pas à proximité du point stop, les pilotes conserveront leur casque pour effectuer le trajet qui les sépare de l'entrée du parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 1 seconde
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 3 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés à 15 minutes après la fin de la 3^{ème} manche au bungalow vérifications administratives et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHEES

Néant

10.2P. PRIX

Néant

10.3P. COUPES

Il sera attribué 1 coupe à chaque concurrent classé.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.